

## Audition sur le rapport sur l'avenir du 2<sup>e</sup> pilier

### Questionnaire

Nom :ARPIP, Association des représentants du personnel dans les institutions de prévoyance

Lausanne, 27 avril 2012

Les solutions qui constituent une option pour la Commission LPP sont surlignées en vert.

	Plutôt oui	Plutôt non
<b>Chapitre 1 : Introduction</b>		
Approuvez-vous le contenu de l'Introduction (chapitre 1) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques : <b>L'objectif constitutionnel de maintien approprié du niveau de vie antérieur n'est toujours pas atteint. Cet élément essentiel, de même que les nombreux problèmes soulevés dans le rapport, plaident en faveur d'une vraie deuxième révision de la LPP.</b> <b>Une telle révision doit être conduite sur la base d'une réflexion qui doit prendre en considération une période à venir d'au moins 25 ans, afin de prendre des mesures qui impliquent un partage intergénérationnel des défis démographiques</b>		
<b>Chapitre 2 : Le rôle de la prévoyance professionnelle dans le système des trois piliers</b>		
1. Approuvez-vous le contenu des points Situation actuelle (2.1) et Analyse du problème (2.2) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Etes-vous pour l'élargissement des possibilités de maintien du 2 <sup>e</sup> pilier en cas d'interruption de l'activité lucrative (2.4.2.2) ?	X	<input type="checkbox"/>
3. Souhaitez-vous que les salariés travaillant pour plusieurs employeurs soient assujettis à l'assurance obligatoire quand la somme de leurs salaires atteint le seuil d'accès LPP (2.4.2.3) ?	X	<input type="checkbox"/>
4. Souhaitez-vous que la Commission de haute surveillance édicte des directives pour améliorer l'information sur l'assurance facultative (2.4.2.4) ?	<input type="checkbox"/>	X
5. Etes-vous pour un assujettissement des indépendants à l'assurance obligatoire (2.4.2.5) ?	<input type="checkbox"/>	X
6. Etes-vous en faveur du statu quo pour les versements en capital (2.4.3.2) ?	<input type="checkbox"/>	X
7. Etes-vous pour interdire le versement en capital de la part obligatoire de l'avoir de vieillesse et pour autoriser le versement en capital de l'intégralité de la part subobligatoire (2.4.3.3) ?	<input type="checkbox"/>	X
8. Etes-vous pour interdire le versement en capital de la part obligatoire de l'avoir de vieillesse et pour autoriser le versement d'une partie de la part subobligatoire (2.4.3.4) ?	<input type="checkbox"/>	X
9. Etes-vous pour interdire les dispositions réglementaires prévoyant que, lors du départ à la retraite, plus d'un quart de l'avoir de vieillesse puisse être versé sous forme de capital (2.4.3.5) ?	X	<input type="checkbox"/>

10.Souhaitez-vous que le montant pour l'encouragement à la propriété du logement (EPL) ne dépasse pas l'avoir de vieillesse à 40 ans (2.4.3.6) ?	X	<input type="checkbox"/>
11.Etes-vous pour la suppression de tout versement en capital (2.4.3.7) ?	<input type="checkbox"/>	X
12.Etes-vous pour la suppression de tout paiement en espèces lorsque le montant de la prestation de sortie est peu élevé (2.4.3.8) ?	<input type="checkbox"/>	X
13.Souhaitez-vous que les personnes qui interrompent leur activité lucrative puissent continuer à constituer leur 3 <sup>e</sup> pilier (2.4.4.2) ?	<input type="checkbox"/>	X
14.Etes-vous pour un relèvement à 60 ans de l'âge minimal de la retraite (2.4.5.2) ?	<input type="checkbox"/>	X
Remarques : <b>Le 2e pilier ne devrait pas être utilisé comme un outil de la politique fédérale d'encouragement à la propriété du logement, ou comme mesure de soutien ou de limitation à l'activité de la construction.</b> <b>Nous ne sommes donc pas favorables à l'utilisation de l'avoir vieillesse à ce titre (avec une ouverture conditionnelle, mais limitée à la prestation de libre passage acquise à 40 ans).</b>		
<b>Chapitre 3 : Paysage des caisses de pension</b>		
15.Approuvez-vous le contenu du point Situation actuelle (3.1) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16.Etes-vous pour une caisse unique (3.3.1.2) ?	<input type="checkbox"/>	X
17.Etes-vous en faveur de la fixation d'une taille minimale pour les institutions de prévoyance (3.3.1.4) ?	<input type="checkbox"/>	X
Remarques : <b>Les analyses chiffrées de la situation structurelle du 2e pilier devraient être plus complètes (type d'institutions, solution de branches, interprofessionnelles, etc.).</b>		
<b>Chapitre 4: Libre choix de la caisse de pension</b>		
18.Approuvez-vous le contenu des points Situation actuelle (4.1) et Analyse du problème (4.2) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19.Etes-vous pour l'introduction d'un modèle de libre choix (4.4.1.2) ?		X
20.Etes-vous pour le statu quo en matière de choix de sa caisse de pension (4.4.1.3) ?	X	<input type="checkbox"/>
Remarques : <b>La participation du personnel devrait être clarifiée avec l'élargissement de l'article 11 au changement de plan de la caisse de pension comme au choix de la (nouvelle) caisse de pension. Il faut aussi appliquer sans restriction la règle de participation du personnel pour l'ensemble de la prévoyance.</b>		

<b>Chapitre 5 : Parité</b>	
21.Approuvez-vous le contenu du point Situation actuelle (5.1) ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
22.Souhaitez-vous que la Commission de haute surveillance édicte une directive sur l'organisation des élections dans les grandes institutions collectives (5.3.1.2) ?	X <input type="checkbox"/>
Remarques : <b>La possibilité de se faire représenter par une personne externe (représentation minoritaire) devrait être introduite pour les Conseils de Fondation indépendamment de la forme de l'institution de prévoyance.</b>	
<b>Chapitre 6 : Dispositions sur les placements / risques de placement / système de capitalisation</b>	
23.Approuvez-vous le contenu des points Situation actuelle (6.1) et Analyse du problème (6.2) ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
24.Etes-vous pour traiter les créances cédées à des sociétés de portage (en particulier les créances synthétiques ou restructurées) différemment des créances classiques libellées en un montant fixe (6.4.1.2) ?	X <input type="checkbox"/>
25.Etes-vous pour une réglementation des prêts de valeurs mobilières et des mises en pension (6.4.2.2) ?	X <input type="checkbox"/>
26.Etes-vous pour une adaptation des limites des placements (6.4.3.2) ?	X <input type="checkbox"/>
Remarques : <b>L'absence de transparence et les dangers des produits financiers complexes (incompréhensibles pour la quasi-totalité de la population (!) devrait entraîner leur interdiction dans le cadre de la prévoyance professionnelle.</b> <b>La part de l'immobilier devrait être augmentée (50%).</b>	
<b>Chapitre 7 : Solvabilité et réserves de fluctuation de valeur</b>	
27.Approuvez-vous le contenu des points Situation actuelle (7.1) et Analyse du problème (7.2) ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
28.Etes-vous en faveur de la fixation d'une méthode uniforme pour calculer la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur des institutions collectives autonomes et partiellement autonomes (7.4.1.2) ?	<input type="checkbox"/> X
29.Etes-vous pour traiter la réserve de fluctuation de valeur comme un capital de prévoyance nécessaire d'un point de vue actuariel (7.4.1.3) ?	<input type="checkbox"/> X
30.Etes-vous pour la présentation facultative du taux de couverture économique (7.4.1.4) ?	<input type="checkbox"/> X
31.Etes-vous pour une interdiction des améliorations de prestations lorsque la réserve de fluctuation de valeur n'a pas été entièrement constituée (7.4.2.2)?	<input type="checkbox"/> X
Remarques :	
<b>Chapitre 8 : Assurance complète et quote-part minimum</b>	

32.Approuvez-vous le contenu des points Situation actuelle (8.1) et Analyse du problème (8.2) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
33.Etes-vous pour la suppression de la possibilité d'une compensation après-coup des frais d'administration et la perception de primes de frais couvrant les coûts auprès des institutions autonomes et semi-autonomes (8.4.1.2) ?	X	<input type="checkbox"/>
34.Etes-vous pour la limitation de la fonction de lissage du fonds des excédents ou la suppression du fonds des excédents (libre) (8.4.2.2) ?	X	<input type="checkbox"/>
35.Etes-vous pour la vérification du montant de la quote-part minimum (en tenant compte du SST) (8.4.3.2) ?	X	<input type="checkbox"/>
36.Etes-vous pour la fixation d'un capital cible pour la prévoyance professionnelle avec une rémunération définie (8.4.3.3) ?	X	<input type="checkbox"/>
37.Etes-vous pour l'interdiction faite aux institutions collectives de pratiquer l'assurance complète ou ne les autoriser qu'à couvrir des risques (8.4.4.1) ?	X	<input type="checkbox"/>
38.Etes-vous pour l'introduction du modèle anglo-saxon, avec ou sans quote-part minimum (8.4.4.2) ?	X	<input type="checkbox"/>
39.Etes-vous pour l'exigence d'une personne morale distincte pour l'exercice de l'assurance collective de la prévoyance professionnelle (8.4.4.3) ?	X	<input type="checkbox"/>
40.Etes-vous pour le fait de se concentrer sur la méthode de calcul basée sur le rendement (8.4.4.4) ?	X	<input type="checkbox"/>
41.Etes-vous pour la définition d'une limite au solde du processus de risque en pourcentage des primes de risque (8.4.4.5) ?	X	<input type="checkbox"/>
42.Etes-vous pour la solution globale « Transparence plus » (8.4.4.6) ?	<input type="checkbox"/>	X
Remarques :  <b>Les compagnies d'assurances pratiquant la prévoyance professionnelle ne sont vraisemblablement pas suffisamment capitalisées ; il faut donc à court terme éviter un risque systémique. Pour une période transitoire et dans le cadre d'une solution « transparence plus » il faudrait exiger l'obligation de publication et effectuer une étude plus précise sur la structure des frais administratifs des assureurs.</b>  <b>Par ailleurs et en relation avec le point 40, il faudra au contraire se concentrer sur la méthode de calcul basée sur le résultat (méthode nette).</b>  <b>À plus long terme, il est dommageable pour la prévoyance d'avoir deux régimes distincts pour un même régime d'assurance sociale et il faut instaurer un seul système applicable à toutes les institutions.</b>		
<b>Chapitre 9 : Taux de conversion minimal</b>		
43.Approuvez-vous le contenu des points Analyse de la situation actuelle (9.1) et Analyse du problème (9.2) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
44.Etes-vous pour l'adaptation du taux de conversion minimal (9.4.1.2) ?	<input type="checkbox"/>	X
45.Etes-vous pour fixer le taux de conversion minimal dans la loi (9.4.1.3) ?	X	<input type="checkbox"/>
46.Souhaitez-vous que le Conseil fédéral fixe le taux de conversion minimal (9.4.1.4) ?	<input type="checkbox"/>	X
47.Etes-vous pour un relèvement de l'âge ordinaire de la retraite (9.4.1.5) ?	<input type="checkbox"/>	X

48. Etes-vous pour fixer dans la loi le taux de conversion minimal à un niveau relativement bas et mettre en place un système de suppléments de rente variables (9.4.1.6) ?	<input type="checkbox"/>	X
49. Souhaitez-vous que l'organe suprême de l'institution de prévoyance fixe le taux de conversion minimal (9.4.1.7) ?	<input type="checkbox"/>	X
50. Etes-vous en faveur d'un abaissement de la déduction de coordination pour atténuer les effets de l'abaissement du taux de conversion minimal (9.4.2.2) ?	X	<input type="checkbox"/>
51. Etes-vous en faveur d'un relèvement des bonifications de vieillesse pour atténuer les effets de l'abaissement du taux de conversion minimal (9.4.2.3) ?	X	<input type="checkbox"/>
52. Etes-vous en faveur d'une anticipation du processus d'épargne pour atténuer les effets de l'abaissement du taux de conversion minimal (9.4.2.4) ?	X	<input type="checkbox"/>
53. Etes-vous pour baser les prestations de risque sur le salaire assuré (9.4.2.5) ?	X	<input type="checkbox"/>
54. Etes-vous en faveur d'une suppression des rentes d'enfant de pensionné pour atténuer les effets de l'abaissement du taux de conversion minimal (9.4.2.6) ?	<input type="checkbox"/>	X
55. Etes-vous pour l'application de taux de conversion différents selon la mortalité (9.4.2.7) ?	<input type="checkbox"/>	X
56. Etes-vous en faveur d'un recours à l'AVS pour financer des mesures transitoires (9.4.3.2) ?	<input type="checkbox"/>	X
57. Etes-vous pour le financement des mesures transitoires par un prélèvement de cotisations qui n'entrent pas dans le calcul de la prestation de libre passage (9.4.3.3.1) ?	<input type="checkbox"/>	X
58. Etes-vous pour le financement des mesures transitoires par la création d'un pool (9.4.3.3.2) ?	X	<input type="checkbox"/>
59. Quelle combinaison de mesures préférez-vous ? a) 45 + 50&51 + 58 b) 46 + 50&51 + 58 c) 47 + 50&51 + 58 d) 49 + 50&51 + 58 ...	X <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> X X X
60. Etes-vous en faveur de la fixation d'une fourchette de 3 % à 4,5 % pour le taux d'intérêt technique (9.4.4.2) ?	<input type="checkbox"/>	X
61. Etes-vous pour l'abrogation de l'art. 8 OLP (9.4.4.3) ?	<input type="checkbox"/>	X
Remarques :  <b>Nous sommes fermement opposés à toute nouvelle réduction du taux de conversion (9.4.1.2). Tant et aussi longtemps que le mandat constitutionnel n'est pas respecté (maintien approprié du niveau de vie antérieur, soit 60% du revenu), il doit être exclu de réduire encore le niveau des rentes, déjà trop bas pour de très nombreux assurés de condition modeste.</b>		
<b>Chapitre 10 : Taux d'intérêt minimal</b>		
62. Approuvez-vous le contenu des points Analyse de la situation actuelle (10.1) et Analyse du problème (10.2) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
63. Souhaitez-vous que l'organe suprême fixe la rémunération de l'avoit de vieillesse (10.4.1.2) ?	X	<input type="checkbox"/>

64. Souhaitez-vous que la formule de la majorité de la Commission LPP serve de base indicative pour le calcul du taux d'intérêt minimal (10.4.1.3) ?	<input type="checkbox"/>	X
Remarques : <b>La formule est une solution à écarter définitivement dans la mesure où le rendement des marchés comme l'inflation et l'évolution structurelle de la caisse sont des variables. Il appartient à l'organe suprême de l'IP de l'évaluer et au Conseil Fédéral de veiller à un minimum garant du mandat constitutionnel des prestations.</b>		
<b>Chapitre 11 : Sous-couverture et mesures d'assainissement</b>		
65. Approuvez-vous le contenu des points Analyse de la situation actuelle (11.1) et Analyse du problème (11.2) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
66. Etes-vous pour élargir la possibilité de prélever des contributions d'assainissement auprès des rentiers (11.4.1.2) ?	<input type="checkbox"/>	X
67. Souhaitez-vous que les rentes se composent d'une partie garantie et d'une partie variable dépendant de la situation financière (11.4.1.3) ?	<input type="checkbox"/>	X
68. Souhaitez-vous que les autorités de surveillance disposent d'une base légale permettant d'imposer des mesures d'assainissement (11.4.2.2)?	<input type="checkbox"/>	X
69. Souhaitez-vous que les institutions de prévoyance ayant une couverture suffisante puissent prendre des mesures de consolidation financière (11.4.3.2) ?	<input type="checkbox"/>	X
70. Etes-vous favorable, lors de la résiliation d'un contrat d'affiliation, à un transfert des rentiers dans la nouvelle institution si aucun accord ne peut être conclu et que le contrat d'affiliation ne contient pas de règle sur ce point (11.4.4.2) ?	X	<input type="checkbox"/>
71. Souhaitez-vous que les caisses de pension qui résilient leur contrat d'affiliation financent intégralement les prestations de rentiers qui ne changent pas d'institution (11.4.4.3) ?	X	<input type="checkbox"/>
72. Souhaitez-vous que l'Institution supplétive prenne en charge les engagements des caisses de pension solvables affiliées à une institution de prévoyance insolvable (11.4.5.2) ?	<input type="checkbox"/>	X
73. Souhaitez-vous que le Fonds de garantie reprenne les caisses de pension solvables affiliées à des institutions de prévoyance insolubles (11.4.5.3) ?	X	<input type="checkbox"/>
Remarques : Nous sommes fermement opposés à la solution 66		

<b>Chapitre 12 : Liquidation partielle et cas de rigueur</b>		
74.Approuvez-vous le contenu des points Analyse de la situation actuelle (12.1) et Analyse du problème (12.2) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
75.Souhaitez-vous que les chômeurs âgés puissent transférer leur avoir de vieillesse à l'Institution supplétive et recevoir de celle-ci une rente à l'âge de la retraite (12.4.1.2) ?	X	<input type="checkbox"/>
76.Souhaitez-vous que les institutions de libre passage soient tenues d'informer les assurés qu'une rente peut être achetée au moyen du capital (12.4.1.3)?	X	<input type="checkbox"/>
77.Souhaitez-vous que les institutions de libre passage soient tenues de verser les prestations aussi sous forme de rente (12.4.1.4) ?	X	<input type="checkbox"/>
78.Souhaitez-vous que les chômeurs âgés puissent tout de même percevoir leur rente de leur dernière institution de prévoyance (12.4.1.5) ?	X	<input type="checkbox"/>
79.Souhaitez-vous que la Commission de haute surveillance, en collaboration avec les associations professionnelles, précise les règles de la liquidation partielle (12.4.3.2) ?	X	<input type="checkbox"/>
Remarques : Q 77 = avec application du taux de conversion minimum		
<b>Chapitre 13 : Simplifications et frais</b>		
80.Approuvez-vous le contenu du point Situation actuelle (13.1) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
81.Etes-vous pour l'abrogation de l'art. 3 LPP (13.3.1.2) ?	<input type="checkbox"/>	X
82.Etes-vous pour l'introduction d'un formulaire d'annonce électronique standard pour les cas de libre passage (13.3.1.3) ?	X	<input type="checkbox"/>
83.Etes-vous pour une harmonisation du certificat de prévoyance (13.3.1.4) ?	X	<input type="checkbox"/>
84.Etes-vous en faveur d'une suppression du délai de trois mois pour être assujetti à la LPP (13.3.1.5) ?	X	<input type="checkbox"/>
85.Etes-vous pour une suppression de la distinction entre activité principale et activité accessoire (13.3.1.6) ?	X	<input type="checkbox"/>
86.Souhaitez-vous que tous les salariés atypiques soient assurés auprès de l'Institution supplétive (13.3.1.7) ?	X	<input type="checkbox"/>
87.Etes-vous pour une harmonisation des groupes de destinataires dans la prévoyance (13.3.1.8) ?	X	<input type="checkbox"/>
88.Etes-vous pour un regroupement des dispositions sur la prévoyance professionnelle (13.3.1.9) ?	X	<input type="checkbox"/>
89.Etes-vous pour une suppression de la déduction de coordination et du seuil d'accès (13.3.1.10) ?	X	<input type="checkbox"/>
90.Etes-vous pour une suppression de l'assurance facultative (13.3.1.11) ?	<input type="checkbox"/>	X
91.Etes-vous pour une uniformisation des bonifications de vieillesse (13.3.1.12) ?	X	<input type="checkbox"/>
92.Etes-vous pour une limitation ou une suppression des options individuelles (13.3.1.13) ?	X	<input type="checkbox"/>
93.Etes-vous pour une suppression de la possibilité de préfinancer l'anticipation du versement des prestations de vieillesse (13.3.1.14) ?	<input type="checkbox"/>	X

94. Etes-vous pour un relevé des frais sans effet sur les résultats mais connus (13.3.2.3) ?	X	<input type="checkbox"/>
95. Etes-vous pour une amélioration de la transparence des produits financiers (13.3.2.4) ?	X	<input type="checkbox"/>
96. Etes-vous pour une inscription des frais de réassurance en tant que tels dans les comptes annuels (13.3.2.5) ?	X	<input type="checkbox"/>
<p>Remarques : <b>Une véritable généralisation de la prévoyance professionnelle, source de simplification, peut à l'évidence être réalisée en fondant le 2<sup>ème</sup> pilier infra et supra obligatoire dans le 2<sup>ème</sup> pilier obligatoire ; il subsisterait ainsi, éventuellement après un délai transitoire, une seule loi qui ne serait plus cadre et qui serait applicable à l'ensemble du 2<sup>ème</sup> pilier.</b></p> <p><b>Toutes les questions liées au splitting et à l'imputation, incompréhensibles pour les assurés, seraient ainsi réglées.</b></p> <p><b>L'art.49 LPP ne s'appliquerait (voir remarque chap. 4 ci-dessus) qu'aux institutions qui pratiquent un 2<sup>ème</sup> pilier extra obligatoire (choix des plans pour les assurés avec un salaire supérieur à CHF 125'280.-)</b></p> <p><b>Il faudrait profiter de cette 2<sup>ème</sup> révision majeure de la LPP pour intégrer la LFLP dans la LPP.  </b></p>		
<b>Chapitre 14 : Transparence</b>		
97. Approuvez-vous le contenu des points Situation actuelle (14.1) et Analyse du problème (14.2) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
98. Souhaitez-vous que la Commission de haute surveillance, en collaboration avec les associations professionnelles, édicte des directives rendant possible une comparaison entre les résultats des institutions de prévoyance (14.4.1.2) ?	X	<input type="checkbox"/>
99. Etes-vous pour une uniformisation des valeurs de référence utilisées par les institutions de prévoyance (14.4.1.3) ?	<input type="checkbox"/>	X
Remarques :		